

UN REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE ...

Préambule :

Le service restauration Scolaire se situe, depuis septembre 2010, au sein du Pôle enfance, 235 chemin Emile Gandy (tel 04 76 52 43 55) et comprend 2 salles de restauration d'une surface de 55 et 73 m² ainsi qu'une salle d'activité de 98 m². Sa capacité en matière de restauration est de 199 places et deux services sont organisés.

La grande salle est destinée en priorité aux enfants de maternelle, car la salle est dotée pour un certain nombre, de tables et chaises plus adaptées.

La petite salle accueille les enfants de l'école élémentaire.

Les enfants sont encadrés par des agents d'animation titulaires et par des agents d'animation contractuels qui interviennent selon les effectifs accueillis.

Même si la réglementation ne prévoit pas de règles spécifiques, la commune a adopté le principe d'un encadrement dont la répartition moyenne est :

- . 1 agent d'animation pour 13 enfants de maternelle,
- . 1 agent d'animation pour 20 enfants d'élémentaire.

Au-delà de ces seuils et sans pour autant qu'ils soient atteints, il sera fait appel à 1 agent d'animation supplémentaire pour 16 enfants maternelle et primaire confondus, l'agent d'animation étant alors affecté à la surveillance des enfants maternelle ou primaire pour laquelle il y a le plus d'enfants inscrits.

Ces taux d'encadrement peuvent varier en cas d'absence imprévu du personnel ou impossibilité de trouver des agents de remplacement.

1. LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS A PARTIR DE L'ECOLE

Sur le plan pratique, il est 11h30, les animatrices récupèrent les enfants ...

❖ en élémentaire :

Un appel est fait dans les classes, les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire restent assis, les autres quittent l'école.

Les classes quittent l'école après être allées aux sanitaires.

❖ en maternelle :

Les enfants sont appelés dans les classes après le départ des parents et nounous.

Ils vont aux toilettes, les animatrices les aident à se vêtir, et après avoir été comptés, ils se rendent à la cantine où ils sont installés dans la grande salle.

Ce service est encadré par des animatrices qui servent les enfants, les assistent lors de la coupe de certains aliments et expliquent les composantes du repas.

A l'issue du repas, les enfants retournent dans la cour de l'école maternelle ou dans la salle d'activité selon le temps.

2. SUR LE PLAN PRATIQUE COMMENT FONCTIONNENT LES DEUX SERVICES ?

❖ Le premier service :

Par groupes de six, quarante-deux enfants (7 tables) entrent dans la petite salle de restauration (côté maternelle). La salle dispose de 48 places, mais nous avons fait le choix, tant que cela est possible, de laisser 1 table vide ce qui limite un peu le bruit et l'agitation.

Les enfants sont servis à l'assiette par les animatrices, selon les quantités qu'ils demandent : ils n'aiment pas, ils goûtent (1/2 part puis une autre 1/2 « si c'est bon !») ou ils adorent.

A l'issue du repas, ils vident leurs assiettes et les empilent. Ils nettoient leur table, puis ils sortent.

Les enfants qui ne déjeunent pas au premier service, jouent pendant ce temps dans la cour.

❖ Le deuxième service :

Aux environs de 12h25, les enfants - qui jouaient dans la cour sous la surveillance des animatrices- se rangent près de la porte d'entrée pour laisser sortir les enfants du 1^{er} service. Ensuite toujours par groupes de 6, ils entrent dans le bâtiment, et se lavent les mains avant de se diriger vers la salle que les animatrices leur indiquent (selon les jours, entre 6 et 8 tables occupées par salle).

Ils s'installent et le deuxième service fonctionne ensuite de manière identique au premier service.

Concernant la composition des services :

- les enfants de maternelle mangent au premier service
- les enfants d'élémentaire mangent pour partie au 1^{er} et au 2^{ème} service.

3. LE PERSONNEL :

Responsable du service : Sylvie BOCHET, titulaire du BAFA et formatrice BAFA

Ses fonctions : elle gère notamment

- les inscriptions, les réservations et annulations de repas,
- les commandes de repas
- les PAI au niveau de la cantine,
- la facturation,
- encadre l'équipe,
- les relations avec le traiteur, les parents
- et comme ses collègues elle s'occupe des enfants, service et surveillance.

Assistante de cuisine : Mireille COUDRY

Ses fonctions : elle gère notamment l'intendance de la cantine et intervient avant tout au niveau de la cuisine et de la préparation des salles, à savoir :

- installation des salles et desserte,
- mise en température des plats,
- désinfection et coupe des fruits, coupe des fromages,
- approvisionnement, au moyen des dessertes, des deux salles en repas,
- lavage de la vaisselle, cuisine et tables des salles.

Les agents d'animation placés directement auprès des enfants

Les animatrices sont :

- Annie AYER,
- Bérangère CERF
- Gisèle PATRUNO
- Nadine POSITELLO
- Nathalie SIMONELLI
- Françoise TAN
- Laura TERRIER
- Evelyne WAGNER

Leurs fonctions : encadrer les enfants, assurer le service et la surveillance. Elles disposent d'un planning sur une semaine. Elles interviennent dans une salle ou l'autre ou bien dehors pour la surveillance des jeux, dans la cour du pôle enfance ou de l'école maternelle.

4. LA CANTINE : UN LIEU D'APPRENTISSAGE ET DE VIE ...

La cantine est aussi un lieu d'apprentissage : très tôt, les petits disposent d'un couteau et d'une fourchette. Les animatrices les encouragent à s'en servir.

Comme les plus grands, ils sont invités à goûter toutes les composantes du repas.

Lorsque les verres sont renversés ou que de la nourriture est en dehors de l'assiette, petits ou grands réparent « la bêtise » avec une lavette.

Les règles de vies contenues dans la « Charte de la Cantine » communiquée aux familles lors de l'inscription en cantine, sont exposées dans les salles. Elles sont expliquées par M^{me} BOCHET, responsable de la cantine, aux grands et sont présentées aux petits sous forme de dessins en début d'année scolaire et font l'objet de débat.

Le temps de cantine doit être un moment de plaisir, c'est pour cela que les enfants choisissent leurs compagnons de repas sauf si leur comportement dégénère, auquel cas ils peuvent être séparés.

Ils ne sont jamais forcés à finir leurs assiettes. Il est régulièrement rappelé aux enfants les notions de respect entre eux et à l'égard du personnel.